

Département de l'Yonne
**Communauté de Communes
du Jovinien**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

| | | |
|---|--------------|--|
| Date de convocation : | 19 mars 2025 | Nombre de conseillers communautaires |
| Date d'affichage de la convocation : | 19 mars 2025 | Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 49 |

Séance du 26 mars 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, Salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 37

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Evelyne TRES CARTES, Marie-Hélène GOUEDARD, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Éric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Éric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 12 avec pouvoir

Catherine DECUYPER, pouvoir à Evelyne TRES CARTES
Sébastien DORA, pouvoir à Marie-Hélène GOUEDARD
Christine LEMOINE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
Dominique AUBERGER, pouvoir à Patrice CHASSERY
Frédérique COLAS, pouvoir à Eric APFFEL
Bernadette MONNIER, pouvoir à Anne MIELNIK-MEDDAH
Bernard MORAINÉ, pouvoir à Nicolas SORET
Michèle BARRY, pouvoir à Kevin AUGÉ
Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à Jacques COURTAT
Laurent CHAT, pouvoir à Philippe PETIT
Valérie SUBRENAT, pouvoir Xavier MARQUIS
Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND
Objet : Recrutement d'emplois saisonniers – période estivale 2025

RH/2025/37

Conseil communautaire du
26 mars 2025

Objet : Recrutement d'emplois saisonniers – période estivale 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3-1 ;

VU le conseil des Maires du 11 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité, durant la période estivale, d'assurer la continuité du service public ;

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter des agents saisonniers pour exercer lesdites fonctions ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération des emplois saisonniers ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

-DÉCIDE la création de sept postes d'emplois saisonniers sur les missions décrites ci-après :

- Pôle environnement - service collecte, accueil CCJ : 3 agents saisonniers

- Piscine - tenue des vestiaires et entretien des locaux : 4 agents saisonniers

-FIXE les niveaux de rémunérations correspondant au premier grade de la fonction publique territoriale, à l'indice brut 367, indice de rémunération 366,

-DIT que les crédits correspondants seront prévus aux différents budgets primitifs de l'année 2025,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND